COMPTES SEMESTRIELS

ORES ASSETS

30 JUIN 2026

Bilan ORES Assets au 30.06.2026

ACTIF	30.06.2026	31.12.2025	Evolution
ACTIFS IMMOBILISÉS	**4.680.813.000,93**	**4.529.851.314,13**	**150.961.686,80**
Immobilisations incorporelles	**99.385.209,70**	**95.917.371,98**	**3.467.837,72**
Immobilisations corporelles	**4.572.692.077,51**	**4.425.198.428,43**	**147.493.649,08**
Terrains et constructions	131.995.693,71	133.131.107,09	-1.135.413,38
Installations, machines et outillage	4.394.453.179,05	4.244.238.446,61	150.214.732,44
Mobilier et matériel roulant	45.698.905,73	47.268.279,33	-1.569.373,60
Autres immobilisations corporelles	544.299,02	560.595,40	-16.296,38
Immobilisations financières	**8.735.713,72**	**8.735.513,72**	**200,00**
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
Participations	*479.508,00*	*479.508,00*	*0,00*
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.233.367,24	8.233.367,24	0,00
Participations	*3.100,00*	*3.100,00*	*0,00*
Créances	*8.230.267,24*	*8.230.267,24*	*0,00*
Autres immobilisations financières	22.838,48	22.638,48	200,00
Actions et parts	*16.891,92*	*16.891,92*	*0,00*
Créances et cautionnements en numéraire	*5.946,56*	*5.746,56*	*200,00*
ACTIFS CIRCULANTS	**615.283.626,25**	**697.902.426,80**	**-82.618.800,55**
Créances à plus d'un an	**29.710.726,42**	**29.634.215,49**	**76.510,93**
Créances commerciales	4.408.142,92	4.331.631,99	76.510,93
Autres créances	25.302.583,50	25.302.583,50	0,00
Stocks et commandes en cours d'exécution	**14.642.585,67**	**12.867.989,89**	**1.774.595,78**
Commandes en cours d'exécution	14.642.585,67	12.867.989,89	1.774.595,78
Créances à un an au plus	**297.442.225,52**	**350.053.788,25**	**-52.611.562,73**
Créances commerciales	174.325.316,08	173.064.020,25	1.261.295,83
Autres créances	123.116.909,44	176.989.768,00	-53.872.858,56
Valeurs disponibles	**33.609,60**	**101.515,47**	**-67.905,87**
Comptes de régularisation	**273.454.479,04**	**305.244.917,70**	**-31.790.438,66**
TOTAL DE L'ACTIF	**5.296.096.627,18**	**5.227.753.740,93**	**68.342.886,25**

PASSIF	30.06.2026	31.12.2025	Evolution
CAPITAUX PROPRES	**2.123.314.137,84**	**2.070.897.516,97**	**52.416.620,87**
Apport	**1.016.871.084,92**	**1.017.794.035,53**	**-922.950,61**
Disponible	863.162.415,44	863.914.256,07	-751.840,63
Indisponible	153.708.669,48	153.879.779,46	-171.109,98
Plus-values de réévaluation	**376.222.748,28**	**387.455.300,55**	**-11.232.552,27**
Réserves	**567.302.747,53**	**557.348.936,67**	**9.953.810,86**
Réserves indisponibles	402.222.229,50	392.076.105,86	10.146.123,64
Autres	*402.222.229,50*	*392.076.105,86*	*10.146.123,64*
Réserves immunisées	2.829.120,03	2.829.120,03	0,00
Réserves disponibles	162.251.398,00	162.443.710,78	-192.312,78
Résultat de la période	**56.347.900,49**	**0,00**	**56.347.900,49**
Subsides en capital	**106.569.656,62**	**108.299.244,22**	**-1.729.587,60**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	**39.937.637,37**	**40.176.866,34**	**-239.228,97**
Provisions pour risques et charges	**4.414.418,01**	**4.077.118,01**	**337.300,00**
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Autres risques et charges	795.000,00	457.700,00	337.300,00
Impôts différés	**35.523.219,36**	**36.099.748,33**	**-576.528,97**
DETTES	**3.132.844.851,97**	**3.116.679.357,62**	**16.165.494,35**
Dettes à plus d'un an	**2.475.926.823,47**	**2.490.477.823,47**	**-14.551.000,00**
Dettes financières	2.473.182.823,47	2.487.682.823,47	-14.500.000,00
Etablissements de crédit	*119.071.653,88*	*119.071.653,88*	*0,00*
Autres emprunts	*2.354.111.169,59*	*2.368.611.169,59*	*-14.500.000,00*
Autres dettes	2.744.000,00	2.795.000,00	-51.000,00
Dettes à un an au plus	**537.070.060,88**	**530.772.685,95**	**6.297.374,93**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	207.120.042,51	215.620.042,51	-8.500.000,00
Dettes financières	60.000.000,00	0,00	60.000.000,00
Autres emprunts	*60.000.000,00*	*0,00*	*60.000.000,00*
Dettes commerciales	121.393.304,46	145.828.087,82	-24.434.783,36
Fournisseurs	*121.393.304,46*	*145.828.087,82*	*-24.434.783,36*
Acomptes sur commandes	111.001.550,81	116.601.383,78	-5.599.832,97
Dettes fiscales, salariales et sociales	34.796.135,65	13.701.813,59	21.094.322,06
Impôts	*34.796.135,65*	*13.701.813,59*	*21.094.322,06*
Autres dettes	2.759.027,45	39.021.358,25	-36.262.330,80
Comptes de régularisation	**119.847.967,62**	**95.428.848,20**	**24.419.119,42**
TOTAL DU PASSIF	**5.296.096.627,18**	**5.227.753.740,93**	**68.342.886,25**

Compte de résultats ORES Assets au 30.06.2026

	30/06/2026	30/06/2025	Ecart
Ventes et prestations	**628.426.157,27**	**612.808.810,69**	**15.617.346,58**
Chiffre d'affaires	613.332.727,65	585.287.691,69	28.045.035,96
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	1.774.595,78	656.837,20	1.117.758,58
Autres produits d'exploitation	13.318.833,84	26.864.281,80	-13.545.447,96
Coût des ventes et des prestations	**-522.735.338,38**	**-526.728.671,70**	**3.993.333,32**
Approvisionnements et marchandises	-17.123.754,68	-19.168.916,81	2.045.162,13
Achats	*-17.123.754,68*	*-19.168.916,81*	*2.045.162,13*
Services et bien divers	-381.538.022,66	-396.926.741,46	15.388.718,80
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-99.445.446,79	-91.083.741,54	-8.361.705,25
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-2.416.277,02	1.854.049,98	-4.270.327,00
Provisions pour risques et charges: dotations (reprises)	-337.300,00	0,00	-337.300,00
Autres charges d'exploitation	-21.874.537,23	-21.403.321,87	-471.215,36
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**105.690.818,89**	**86.080.138,99**	**19.610.679,90**
Produits financiers	**2.391.681,02**	**1.602.226,73**	**789.454,29**
Produits financiers récurrents	2.391.681,02	1.602.226,73	789.454,29
Produits des actifs circulants	*204.378,49*	*192.455,98*	*11.922,51*
Autres produits financiers	*2.187.302,53*	*1.409.770,75*	*777.531,78*
Charges financières	**-30.153.064,60**	**-26.332.569,43**	**-3.820.495,17**
Charges financières récurrentes	-30.153.064,60	-26.332.569,43	-3.820.495,17
Charges des dettes	*-30.147.241,33*	*-26.324.218,12*	*-3.823.023,21*
Autres charges financières	*-5.823,27*	*-8.351,31*	*2.528,04*
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**77.929.435,31**	**61.349.796,29**	**16.579.639,02**
Prélèvements sur les impôts différés	**576.528,97**	**180.157,38**	**396.371,59**
Impôts sur le résultat	**-22.158.063,79**	**-17.939.492,46**	**-4.218.571,33**
Impôts sur le résultat de l'exercice	-22.206.835,96	-17.939.492,46	-4.267.343,50
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	48.772,17	0,00	48.772,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**56.347.900,49**	**43.590.461,21**	**12.757.439,28**

COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2026

Tout au long du 1er semestre 2026, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » et la mise en œuvre des trois axes de cette stratégie. L'investissement massif dans les réseaux et la gestion des données a continué à mobiliser fortement ORES au cours du premier semestre 2026. Dans le prolongement de l'accélération observée ces dernières années, les programmes d'investissements se sont poursuivis à un rythme soutenu afin d'accompagner la transition énergétique, de renforcer la résilience des infrastructures et de répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs du réseau. Ces investissements concernent tant le développement et la modernisation des réseaux que les projets liés à la digitalisation et à la gestion des données. Fin avril 2026, ORES a réuni ses parties prenantes afin de leur présenter son plan d'investissement électricité 2027-2031. Fondé sur des hypothèses soutenues d'électrification des usages (chauffage, mobilité, industrie et production d'énergie renouvelable), ce plan vise à répondre aux défis croissants de capacité du réseau. Il a ensuite fait l'objet d'une consultation publique du 2 au 20 juin 2026, permettant aux parties prenantes et aux clients de formuler leurs observations sur les orientations proposées. Il a également été déposé auprès de la CWaPE, qui l'examine toujours au moment de rédiger ce rapport. Le déploiement généralisé des compteurs communicant sur le territoire d'ORES Assets s'est accéléré début 2026. Cet accroissement du rythme devrait se poursuivre vu l'objectif poursuivi de tripler le rythme de pose par rapport à 2025. Le 500.000ème compteur communicant a été posé le 8 mai. Les systèmes informatiques d'ORES ont également évolués pour permettre aux consommateurs de gérer leur consommation d'énergie de manière plus performante. S'ils y consentent, leurs données de consommation peuvent désormais être partagées avec des entreprises spécialisées qui, sur cette base, ont la possibilité de leur proposer des solutions concrètes et adaptées pour l'optimisation de leur consommation électrique.

Depuis fin 2025, ORES a entamé des échanges avec la CWaPE afin d'obtenir une révision des revenus autorisés 2025-2029. Les demandes de révision ont été déposées auprès du régulateur le 30 avril 2026 qui en poursuit l'analyse. Deux parties composent ces demandes de révision. La première partie correspond à l'impact à la hausse des coûts nécessaires à la réalisation des plans d'adaptation initialement validés par le régulateur (tant en ce qui concerne la hausse des prix des matières, des entrepreneurs que les coûts induits par les investissements complémentaires tels que le personnel, le stockage, la marge bénéficiaire équitable supplémentaire). La seconde partie correspond aux ruptures intervenues dans les activités du groupe depuis l'approbation des revenus autorisés (demandes de puissance, cybersécurité, décret juge de paix,…).
La nouvelle structure tarifaire en électricité, avec les nouvelles plages tarifaires du tarif bihoraire et l'introduction du tarif « Impact », a été mise en œuvre le 1er janvier 2026. Ces évolutions ont pour objectif d'encourager le déplacement des consommations d'électricité vers les périodes où l'énergie est la plus abondante et le réseau le moins sollicité, afin de notamment faciliter l'intégration des énergies renouvelables, limiter les pointes de consommation et accompagner l'électrification croissante des usages.
Le 19 mai 2026, la CWaPE a rendu un avis favorable sur la demande de modification de la subvention octroyée à ORES Assets dans le cadre du programme REPowerEU. À la suite de cela, le Gouvernement wallon a approuvé un arrêté le 16 juillet 2026 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon « REPowerEU » du 28 mars 2024. Cette modification alloue désormais l'entièreté de la subvention aux investissements relatifs aux compteurs communicants.

D'autres échanges ont également été menés avec la CWaPE concernant le calendrier d'adoption et les demandes d'évolution de la méthodologie tarifaire 2030-2034.
La fin juin 2026 a coïncidé avec validation par la CWaPE du modèle de contrat de raccordement flexible au réseau de distribution haute tension. Cette approbation constitue une avancée majeure pour la mise en œuvre de mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des capacités disponibles du réseau et de faciliter le raccordement de nouveaux utilisateurs.

Parmi les évènements financiers survenus au cours du 1er semestre 2026, mentionnons tout d'abord, les échanges entre ORES Assets et les représentants de ses associés afin de revoir la convention d'associés de mars 2025 relative à la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets. En effet, ORES Assets a activé la clause de révision de cette convention en raison de l'évolution des covenants financiers imposés par la BEI et de la hausse des besoins d'investissement. ORES et la Banque européenne d'investissement ont signé le second prêt accordé dans le contexte de la modernisation de son réseau électrique et de sa contribution à la transition énergétique, celui de 170 millions d'euros. ORES Assets a conclu en juin 2026 une ligne d'escompte bancaire de 80 M€ afin de couvrir les besoins temporaires de trésorerie résultant du décalage entre la réalisation des investissements subsidiés et la perception effective des subsides.

Au début du mois de février, une mise en sécurité automatique du réseau basse pression a privé 12.000 clients de chauffage et d'eau chaude dans le centre-ville de Mons et sa périphérie directe. Les équipes techniques et logistiques ont été mobilisées massivement et ont bénéficié de l'appui de collègues de Sibelga, de RESA et d'entrepreneurs partenaires venus en renforts. Après sécurisation complète du réseau, les réparations ont pu avoir lieu et les opérations de réalimentation, avec priorité à la sécurité, se sont achevées au bout d'une semaine de travail. Les clients qui estimaient avoir été préjudiciés par la panne ont pu introduire une demande d'indemnisation en vue soit d'obtenir une indemnisation forfaitaire de 200€ soit de réclamer une indemnisation plus importante en démontrant ce dommage.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1er semestre 2026. Le 1er janvier 2026, le transfert de la commune de Brunehaut d'ORES Assets vers l'AIEG pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité est devenu effectif (il concernait 4.200 clients). Les modalités du transfert de la RAB électricité entre l'AIEG et ORES Assets ont également été finalisées pour la commune de Gesves et 4 villages de la Ville de Namur. Ces opérations ont conduit l'Assemblée générale d'ORES Assets du 21 mai 2026 à prendre acte du retrait des communes de Brunehaut et Gesves de la liste des associés.
ORES a poursuivi la transformation de son modèle organisationnel à travers le déploiement progressif du programme Tribe@ORES. Ce nouveau cadre de fonctionnement vise à renforcer la transversalité entre les métiers et les équipes informatiques, à accélérer la prise de décision et à améliorer la réalisation des projets stratégiques afin d'accroître l'agilité d'ORES et de soutenir la réalisation de ses ambitions stratégiques dans le contexte de la transition énergétique.
La confirmation du report de certaines obligations prévues par la CSRD dans le cadre de l'initiative européenne dite « Stop the Clock » a également été adoptée par l'Union européenne au cours de ce semestre.
La sécurité et la prévention sont demeurées au cœur des priorités du groupe. Les journées « 360° Prévention », réunissant près de 200 coordinateurs de chantier et entrepreneurs partenaires, ont favorisé le partage des bonnes pratiques et le renforcement de la culture commune de prévention. Cette

dynamique a été prolongée par le lancement d'une vaste campagne interne visant à renforcer l'évaluation des risques et l'adoption des mesures de protection adaptées.
Par ailleurs, dans le cadre des décisions de sanction prises par la CWaPE à l'égard d'ORES et imposant à ORES de résoudre l'entièreté des blocages des points d'accès de longue durée qui empêchent ou retardent la transmission des données de clients vers leur fournisseur d'électricité, la Cour des marchés a rendu un arrêt en date du 24 juin 2026. La Cour a ainsi retenu l'argument d'ORES que les amendes journalières prononcées par la CWaPE et prévues de s'appliquer jusqu'à la résolution du dernier point d'accès bloqué ne pouvaient pas s'accumuler à l'infini. En faisant usage de son pouvoir de pleine juridiction, la Cour a demandé que les décisions de la CWaPE soient partiellement réformées pour assortir les amendes d'une modalité permettant à ORES de solliciter la cessation ou la suspension de l'amende si la résolution de tous les blocages s'avérait impossible ou excessivement onéreuse. A noter que la Cour a toutefois rejeté les autres moyens défendus par ORES dans le cadre de ce recours.
Pour terminer, relevons que le premier semestre 2026 a également été marqué par une attention accrue portée aux enjeux de capacité des réseaux électriques. Dans ce contexte, ORES a poursuivi la réflexion sur le déploiement de solutions techniques, favorisant notamment la flexibilité, afin d'accompagner l'électrification croissante des usages tout en préservant la qualité et la sécurité de l'alimentation électrique.

RÉSULTATS ANALYTIQUES

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour le premier semestre 2026

Les comptes d'ORES Assets au 30 juin 2026 ont été établis sur base des règles d'évaluation arrêtées fin 2025 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

L'année 2026 est la deuxième année d'application de la méthodologie tarifaire 2025-2029, telle qu'approuvée par la CWaPE en 2023. Cette méthodologie vise à consolider un modèle de régulation de type revenue cap tout en favorisant une tarification incitative adaptée au contexte du marché de l'énergie wallon et à la transition énergétique, qui vise à encourager la consommation d'électricité quand l'énergie renouvelable est abondante et également quand les réseaux ne risquent pas la congestion.

Les règles de détermination des revenus autorisés électricité budgétés ex-ante de l'année 2025-2029 ont fait l'objet de deux révisions, entrainant une augmentation du revenu autorisé, pour permettre d'une part le financement du déploiement généralisé des compteurs communicants, et d'autre part pour tenir compte de l'allocation de l'enveloppe de subside RepowerEU, entièrement dédiée au déploiement des compteurs communicants. Comme évoqué ci-dessus, une demande de révision du revenu 2025-2029 a été introduite au cours du 1er semestre 2026.

La REMCI *(Rémunération Equitable Moyenne des Capitaux Investis)* d'ORES Assets s'élève à 53.417 k€ au 30 juin 2026, contre 51.733 k€ fin juin 2025, soit une augmentation de 1.684 k€. Cette évolution s'explique essentiellement par la croissance des investissements.

À partir de 2026, la REMCI est calculée selon deux taux distincts : un premier applicable à la RAB hors plus-value de réévaluation et un second applicable à la plus-value de réévaluation. Le taux WACC appliqué à la RAB rémunérée demeure inchangé sur la période 2025-2029 et s'établit à 2,409%. Le taux applicable à plus-value est quant à lui dégressif et s'élève à 2,168% pour l'exercice 2026.

Globalement, un passif régulatoire de 21.180 k€ a été comptabilisé à fin juin 2026, tous fluides confondus, contre 21.739 k€ au 30 juin 2025.

Il convient toutefois de souligner que la situation observée au 30 juin 2026 n'est pas nécessairement représentative de celle qui prévaudra à la clôture de l'exercice 2026.

Conformément à la décision de la CWaPE de décembre 2025 relative au solde régulatoire de l'exercice 2024 pour l'activité électricité, celui-ci est répercuté dans les tarifs selon le niveau de tension. Ainsi, pour la basse tension, la quote-part intégrée aux tarifs 2026 s'élève à 50% du solde approuvé, tandis que pour les niveaux de tension supérieurs, elle est limitée à 20%, le solde étant étalé sur les exercices tarifaires 2027 à 2029.

Par ailleurs, l'affectation du montant résiduel des soldes régulatoires historiques non encore affectés, relatifs aux exercices 2015 à 2023, ainsi que du solde régulatoire « Smart » 2025 a été approuvée dans le cadre des décisions tarifaires de 2026-2029. Ces montants seront intégrés aux tarifs à raison de 25% par an à partir de l'exercice 2026. Pour l'activité électricité, un montant global de 27.803 k€ a été récupéré durant ce premier semestre.

Concernant le solde régulatoire de transport relatif à l'exercice 2024, il est affecté à 100% aux tarifs de l'année 2026. Au 30 juin 2026, le montant récupéré s'élève à 1.867 k€.

En ce qui concerne l'activité gaz, conformément à la décision de la CWaPE d'octobre 2025 relative au solde régulatoire de l'exercice 2024, la quote-part affectée aux tarifs s'élève à 50 % pour chacun des exercices 2026 et 2027. Les soldes régulatoires historiques relatifs au gaz avaient par ailleurs déjà fait l'objet d'une approbation par la CWaPE en novembre 2024, prévoyant leur intégration dans les tarifs à hauteur de 20 % par an à partir de 2025. Au cours du premier semestre 2026, un montant total de 8.087 k€ a ainsi été récupéré au titre de l'activité gaz.

A fin juin 2026, après comptabilisation des soldes régulatoires du premier semestre 2026, le cumul des actifs et passifs régulatoires (y inclus les soldes de transport) tous fluides s'élève à 213.720 k€ (actifs régulatoires).

Concernant le fluide électricité, la hauteur du passif régulatoire au 30 juin 2026 (8.653 k€) s'explique principalement par l'évolution combinée du prix d'achat et du volume des pertes en réseau, à un niveau plus bas que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé, ainsi que par des charges moins importantes émanant de factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière.

La hauteur du passif régulatoire gaz au 30 juin 2026 (12.527 k€) est, quant à lui, issu principalement du volume du chiffre d'affaires de la redevance de transit, plus élevé que celui budgété.

ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 5.296.097 k€ à fin juin 2026, contre 5.227.754 k€ au 31 décembre 2025.

a) Actif

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des dépenses en matière de projets informatiques. Elles sont amorties au taux de 10% ; leur valeur comptable à fin juin 2026 est de 99.385 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.572.692 k€ à fin juin 2026 par rapport à 4.425.198 k€ au 31 décembre 2025 (+147.494 k€). Cette évolution s'explique principalement par les nouveaux investissements nets réalisés au cours du premier semestre (253.105 k€), après déduction des interventions clientèle (39.904 k€). Les principaux éléments venant atténuer cette hausse sont les amortissements pratiqués sur les immobilisés (92.398 k€) ainsi que l'enregistrement d'un montant estimé de 9.919 k€ destinée à couvrir les désaffectations d'immobilisations corporelles intervenues au cours des six premiers mois de l'exercice 2026.

Il convient également de souligner l'impact des modifications du périmètre de gestion intervenues en 2026, à savoir la cession de la commune de Brunehaut au 1er janvier 2026 à l'AIEG, ainsi que la vente, en mai 2026, du réseau de distribution électricité de la commune de Gesves, concomitamment à l'acquisition du réseau de distribution électricité de quatre villages situés sur le territoire de la Ville de Namur (effet net sur la RAB de 967 k€).

En ce qui concerne les immobilisations financières (8.736 k€), ORES Assets détient 2.453 actions d'ORES sc, 7 parts de Laborelec, 2.400 parts d'Igretec, 62 parts d'Atrias et 93 actions de Comnexio. Elles comprennent également l'avance consentie à Atrias pour un montant de 8.230 k€, inchangé par rapport à la situation de fin 2025.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 29.711 k€ à fin juin 2026, par rapport à 29.634 k€ au 31 décembre 2025. Ce poste reprend à la fois les créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, à la suite de l'AGW EP[1] prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED. Cette rubrique reprend également un montant de 23.518 k€, qui correspond à la partie des subsides à recevoir à long terme de la Région wallonne. En effet, des subsides ont été accordés à ORES à hauteur de 146.858 k€, dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et dans le cadre de REPowerEU (par l'intermédiaire de l'Union Européenne). Sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à fin juin 2026, 44.494 k€ (montant inchangé par rapport à décembre 2025). Le solde à recevoir s'élève à un montant de 102.364 k€, dont 23.518 k€ à long terme, et 78.846 k€ à court terme (voir le commentaire de la rubrique « autres créances » ci-dessous). Cette répartition entre le long et court terme est une estimation sur la base d'une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les futures années.

[1] L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Les stocks et commandes en cours d'exécution (14.643 k€ au 30 juin 2026) sont composés des travaux en cours pour compte de sociétés privées et des communes.

Les créances à un an au plus s'élèvent à fin juin 2026 à 297.442 k€ contre 350.054 k€ au 31 décembre 2025. Ce poste renferme les créances commerciales ainsi que les autres créances.

Les créances commerciales (174.325 k€ contre 173.064 k€) se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « sous fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » à un an au plus s'élève à 123.117 k€ à fin juin 2026, contre 176.990 k€ au 31 décembre 2025, soit une diminution de 53.873 k€. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du compte courant envers la filiale ORES sc, dont le solde a diminué de 43.729 k€ par rapport à la situation de fin décembre 2025. La dégradation du compte courant provient de l'accélération de la transition énergétique, générant des dépenses importantes en investissements mais également en exploitation.

Ces dépenses sont toutefois partiellement compensées par les recettes issues de la facturation des redevances de transit en hausse ainsi que la souscription, en juin 2026, d'un un nouvel emprunt de 30.000 k€ par ORES pour le compte d'ORES Assets. Outre le compte courant, cette rubrique comprend également la part à court terme des subsides à recevoir (voir commentaire ci-dessus), la créance sur la Région wallonne dans le cadre du tarif Prosumer (3.098 k€) ainsi que les créances relatives aux dégâts causés aux réseaux par des tiers (1.950 k€) et celles détenues sur les sociétés de recouvrement de créances (3.745 k€).

Les comptes de régularisation sont en diminution de 31.790 k€ (273.454 k€ à fin juin 2026) et comprennent notamment les actifs régulatoires relatifs au transport et à la distribution pour 213.720 k€ (252.161 k€ à fin 2025), la redevance de voirie gaz à récupérer (14.564 k€), le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge (2.440 k€), ainsi que des charges diverses à reporter pour un montant de 31.641 k€.

b) Passif

Les apports disponibles et indisponibles s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.016.871 k€ et sont en diminution de 923 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2025 (1.017.794 k€). Cette variation résulte de la sortie de la commune de Brunehaut, dont la scission partielle décidée en 2025, a pris effet comme prévu au 1er janvier 2026 (voir également la rubrique des immobilisés).

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 376.223 k€ au 30 juin 2026. Elle correspond à la différence initiale constatée entre la RAB (Regulatory Asset Base) et la valeur comptable de ces immobilisations. Cette plus-value est progressivement réduite par la comptabilisation de son amortissement au taux de 2% l'an. Par ailleurs, la sortie de la commune de Brunehaut a eu un impact de 902 k€ sur les comptes du premier semestre 2026.

Les réserves (567.303 k€) augmentent de 9.954 k€. Le montant des réserves disponibles s'élève à 162.251 k€ au 30 juin 2026, en diminution de 192 k€ par rapport au 31 décembre 2025, à la suite de la sortie de la

commune de Brunehaut. Les réserves indisponibles augmentent de 10.146 k€, par le transfert de l'amortissement de la plus-value de réévaluation (10.330 k€) et par la sortie de la commune de Brunehaut (-184 k€).

Les subsides en capital font l'objet d'un transfert échelonné en compte de résultats, conformément aux règles comptables, au rythme des amortissements des immobilisations qu'ils financent. Etant soumis à l'impôt des sociétés, le solde des subsides (montant initial diminué des amortissements) est repris à concurrence de 75% en fonds propres (106.570 k€ à fin juin 2026) et de 25% en impôts différés (35.523 k€ à fin juin 2026). Au 30 juin 2026, des investissements cumulés de 111.486 k€ ont été réalisés. Ceux-ci ont donné lieu à une prise en résultat des subsides pour un montant de 2.306 k€, dont 1.730 k€ enregistrés en résultat financier et 576 k€ en impôts différés.

Les provisions pour risques et charge s'élèvent à 4.414 k€ à fin juin 2026, contre 4.077 k€ à fin décembre 2025. Elles se composent principalement de provisions environnementales, dont le montant reste inchangé par rapport au 31 décembre 2025 (3.619 k€). Le solde comprend une provision de 525 k€ couvrant les amendes estimées susceptibles d'être infligées par le régulateur en raison du non-respect des délais de déblocage de certains compteurs clients ainsi que les réclamations introduites par les fournisseurs d'énergie au titre de manque à gagner résultant du blocage de la facturation de certains clients. Par ailleurs, une provision de 270 k€ a été comptabilisée au cours du premier semestre 2026, dans le cadre d'un litige relatif à un raccordement en haute tension.

Les dettes à plus d'un an sont constituées des emprunts contractés auprès des établissements de crédit, des garanties déposées par les fournisseurs d'énergie à rembourser ultérieurement ainsi que des montants mis à disposition par ORES sc. Au 30 juin 2026, elles s'élèvent à 2.475.927 k€ contre 2.490.478 k€ au 31 décembre 2025. Les mouvements enregistrés au cours du premier semestre résultent principalement de la souscription d'un nouvel emprunt bancaire de 30.000 k€ et du transfert vers les dettes à un an au plus de la quote-part des emprunts venant à échéance dans les douze mois, pour un montant de 44.500 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année s'élèvent à 207.120 k€ et correspondent au capital des emprunts dont l'échéance intervient au cours des douze prochains mois. Leur diminution de 8.500 k€ par rapport au 31 décembre 2025 s'explique par les remboursements d'emprunts effectués durant ce premier semestre (53.000 k€), partiellement compensé par le transfert de 44.500 k€ mentionné ci-dessus

Enfin, les dettes financières à court terme atteignent 60.000 k€ au 30 juin 2026. Elles comprennent une ligne de crédit souscrite auprès de BELFIUS au cours du premier semestre 2026, en lien avec le préfinancement des subsides à recevoir dans le cadre des programmes REPowerEU et du Plan de Relance de la Wallonie (PRW).

Les dettes commerciales, composées principalement des fournisseurs divers et des factures à recevoir, s'élèvent à 121.393 k€ à fin juin 2026, contre 145.828 k€ à fin décembre 2025. Les factures à recevoir concernent essentiellement le solde des frais de gestion de juin, à facturer par la filiale ORES, dont l'encours est en baisse de 21.289 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2025. Le solde des factures

à recevoir comprend également la redevance de transport Elia ainsi que les achats d'énergie liés aux pertes électricité sur le réseau et aux obligations de service public (OSP).

Les acomptes reçus sur commandes (111.002 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 34.796 k€ au 30 juin 2026. Elles se composent principalement du montant de TVA à payer relatif à la période de juin 2026, soit 8.681 k€, ainsi que de la provision pour impôts estimés afférente aux exercices 2025 et 2026, pour un montant de 26.115 k€.

La rubrique « Autres dettes » s'établit à 2.759 k€ au 30 juin 2026. Elle se compose principalement de remboursements à effectuer, soit en attente des informations nécessaires à leur traitement, soit déjà générés mais dont le paiement n'interviendra qu'après la clôture de juin 2026. La diminution de cette rubrique de 36.262 k€ par rapport à la période précédente s'explique principalement par le paiement, en juin 2026, du solde du dividende à la suite de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Elle résulte également de la consommation progressive des avances reçues de la Région wallonne dans le cadre du tarif Prosumer, mesure arrivée à échéance en décembre 2023.

Les comptes de régularisation du passif, qui s'élèvent à 119.848 k€, sont principalement constitués de la provision pour intérêts à rembourser à ORES sc en fin d'année dans le cadre des différents emprunts contractés par celle-ci pour le compte d'ORES Assets (27.888 k€, raison principale de la hausse de cette rubrique), de la redevance de transit non relevée (RTNR) pour un montant de 89.048 k€ ainsi que de la quote-part de l'acompte sur la redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne (2.709 k€).

Tél.: +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2026 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d''informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, 19 octobre 2026

Christophe Colson (Signature)
Digitally signed by Christophe Colson (Signature)
DN: cn=Christophe Colson (Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, a private limited liability company under Belgian law, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.